

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

RW

80 191
Objet

Tarifs des cantines
scolaires.

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

P r

Contre
Abstentions

Unanimité

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le dix neuf décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS , FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET ,BOUCHET
LACHAUD, DUFOUR , BUJARD, PAPEAU, MONTRON, GUICHAOUA , BOULAN,
BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, CABAL, Mme TACQUET , BOISARD, MAURELLET,
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par Melle FOUCHÉ
PELLETIER par M. DUFÉIL
Absents : MM. COLLE par M. FABER
VIAUD , TETARD, TAP

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Il apparaît qu'une étude complémentaire semble nécessaire pour
permettre l'application des tarifs modulés pour les cantines
scolaires à compter du 1er janvier 1981, suite à la décision du
Conseil Municipal du 21 novembre 1980.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu ses délibérations des 26 septembre et 21 novembre 1980,

DECIDE :

- de différer l'application de la délibération du 21 novembre 1980
pour permettre un complément d'étude et d'information.
- de confirmer sa délibération du 26 septembre 1980 qui avait
institué des tarifs uniques pour les maternelles, les primaires
et les adultes.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Jean-Pierre FABER.



SOUS-PREFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LI

24. DEC. 1980

LIBÉRATION EXÉCUTOIRE
ART. 46 DU C. M. I.